

Résiliation de placement

Enfant

Nom : Prénom :

Résiliation du placement demandée pour le

Lieu et date :

Signature des parents/répondants

Signature de la structure

Modification/résiliation de placement selon l'addenda vacances du règlement parascolaire :

La résiliation du contrat « période scolaire » induit la résiliation du/des contrat(s) « période vacances ».

Chaque partie peut modifier ou dénoncer le contrat « période vacances » au plus tard 30 jours avant la date du début du contrat (exemple : contrat pour les relâches du 17 au 21 février, jour d'accueil choisi le 19 février > modification ou résiliation admise jusqu'au 17 janvier).

En cas de non-respect du délai susmentionné, l'entier de la prestation contractuelle facturée est due.